



COMMISSIONS LOCALES HANAU-LA PETITE PIERRE



Grand Cycle de l'Eau



LE CYCLE DE L'EAU



> POINT 3

Présentation du rapport annuel 2025 Grand Cycle de l'Eau



La loi MAPTAM et la GEMAPI

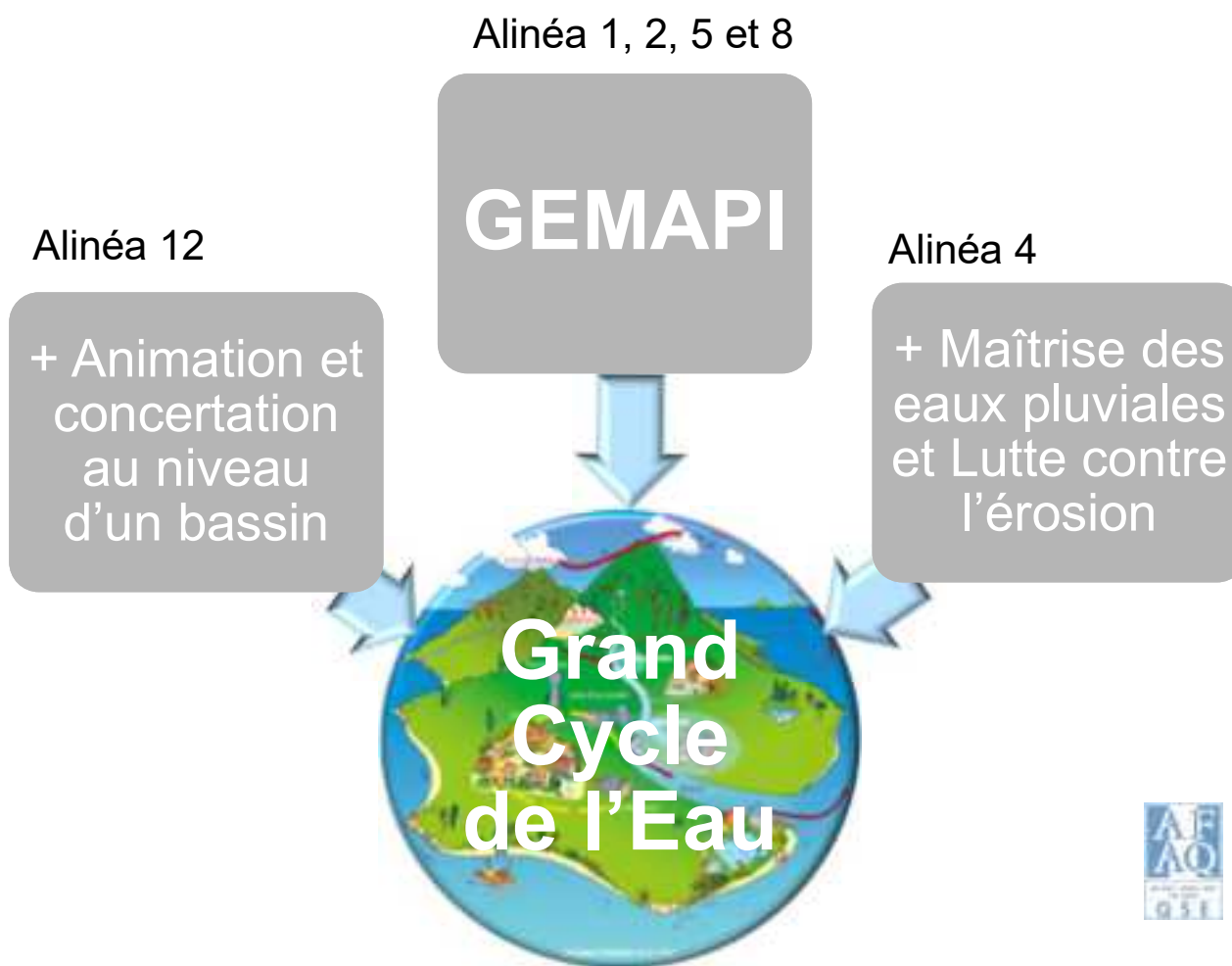


Article L211-7 du Code de l'Environnement:

Les collectivités territoriales et leurs groupements, (...) peuvent (...) mettre en œuvre les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence (...) et visant :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3° L'approvisionnement en eau ;
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

> Le GCE et la GEMAPI



➤ Les alinéas en actions



Ouvrages de rétention amont



Lutte contre les CEB

Renaturation de cours d'eau



Gestion des digues



Entretien régulier des cours d'eau



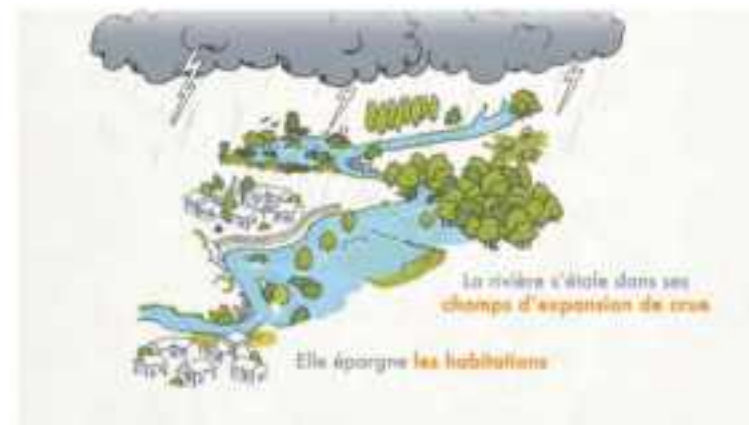
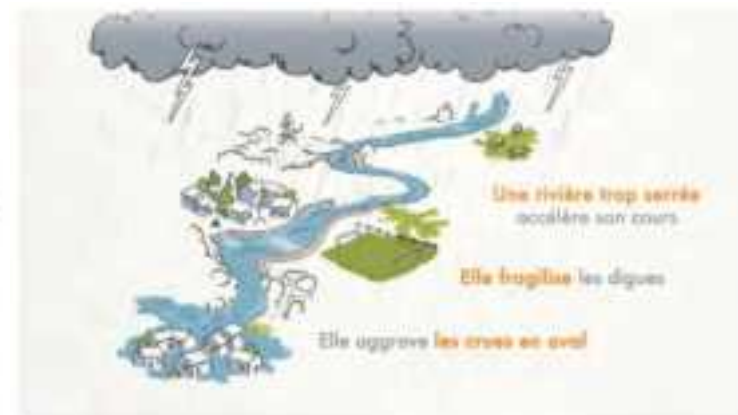
➤ Les alinéas en actions – Alinéa 1

1° Aménagement de bassin versant

Décloisonnement des rivières

Aménagement de zone de rétention

Aménagement de zone d'expansion des crues



➤ Les alinéas en actions – Alinéa 2

2° L'entretien et l'aménagement de cours d'eau

L'entretien doit permettre de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau = **LE BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU**

L'entretien est réalisé de façon raisonnée en fonction d'objectifs de gestion :

- Diversifier les habitats / Préserver le milieu naturel
- Maintenir l'écoulement / Freiner l'écoulement
- Diversifier la ripisylve
- Lutte contre les espèces allochtones
- Limiter l'érosion des berges
- Paysager
- Non intervention



➤ Les alinéas en actions – Alinéa 2



GUIDE PRATIQUE « L'ENTRETIEN RÉGULIER DES COURS D'EAU »

Le SDEA met à disposition des élus et des particuliers une plaquette synthétique regroupant les informations pratiques et réglementaires, ainsi que les conseils relatifs aux cours d'eau et à leur entretien.

Sur demande dans les centres SDEA et téléchargeable sur le site internet :

[https://www.sdea.fr/media/Pdfs/Guides-techniques/PlaquetteSDEA Entretien Regulier Cours Eau 2021 WEB.pdf](https://www.sdea.fr/media/Pdfs/Guides-techniques/PlaquetteSDEA%20Entretien%20Regulier%20Cours%20Eau%202021%20WEB.pdf)



➤ Les alinéas en actions – Alinéa 4

4° Ruissellement et érosion des sols



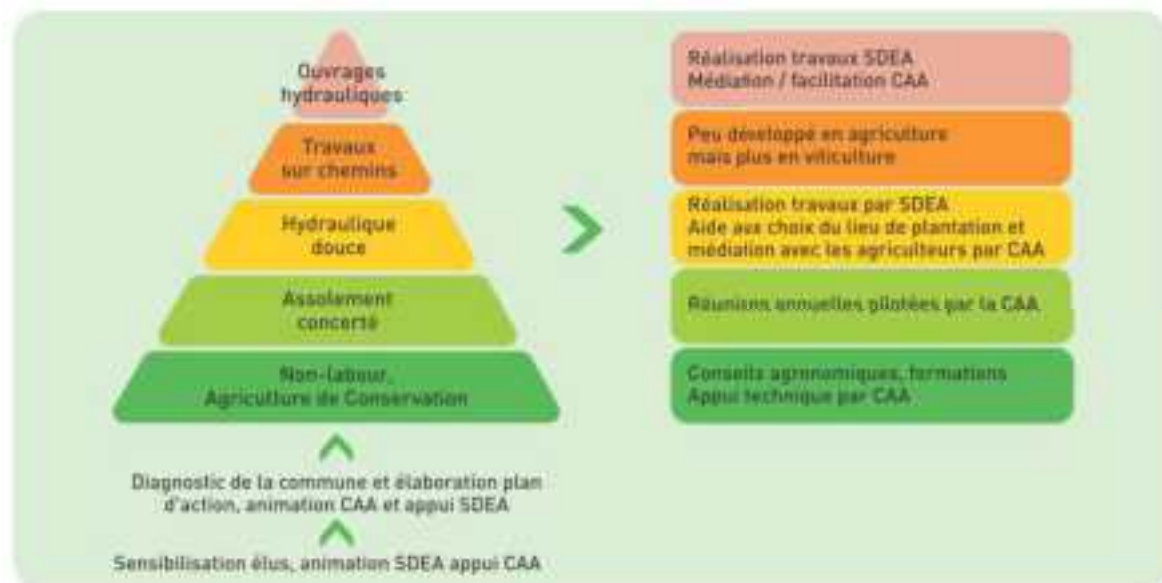
Effets du ruissèlement dans les champs



Lutte contre les CEB
par les SFN



Bassins de rétention



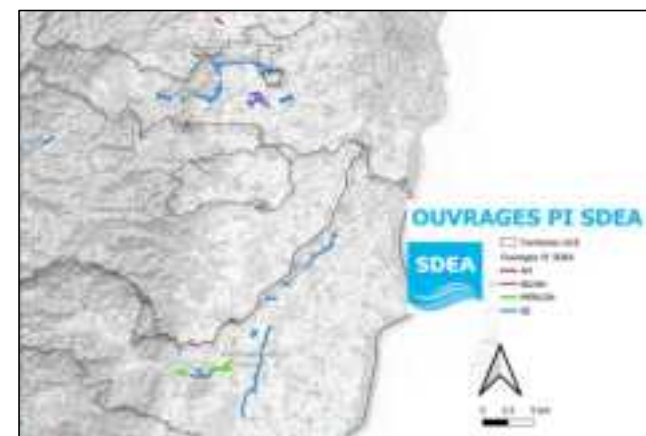
> Les alinéas en actions – Alinéa 5

5° La défense contre les inondations

Création, gestion et régularisation d'ouvrages de protection contre les inondations

Définition et gestion des ouvrages intéressant la protection contre les inondations (Systèmes d'endiguement et Aménagement hydraulique)

Mise en place de servitudes sur terrains privés



> Les alinéas en actions – Alinéa 8



8° Restauration de cours d'eau et de zones humides

Restauration et protection des milieux aquatiques, des boisements riverains et des zones humides

Documents cadres

Directive Cadre sur l'Eau
SDAGE Rhin Meuse
SAGE Ill Nappe Rhin

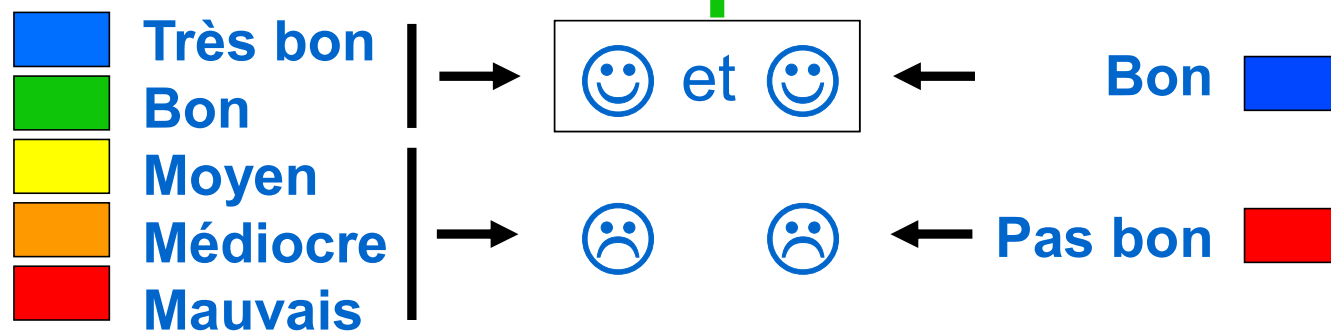
Programme en cours

la Blind et affluents
Les cours d'eau « Nord »
L'Ischert

Bon état des eaux de surface

État écologique
(biologie, physico-chimie)

État chimique
(concentration en polluants)



> Les alinéas en actions – Alinéa 12

12° Animation des bassins versants

Elaboration et mise en œuvre des SAGE
(Giessen/Liepvrette et Moder)

LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION D'UN SAGE

ÉTAT INITIAL	DIAGNOSTIC GLOBAL	TENDANCES ET SCÉNARIOS (SCÉNARIOS TENDANCIEL ET CONTRASTÉS)		CHOIX DE LA STRATÉGIE	ÉCRITURE DU SAGE
Décrire des usages et des milieux naturels	Identifier et hiérarchiser des enjeux	Perspectives d'évolution à moyen terme	Propositions de solutions	Fixer des objectifs et formaliser le projet	Rédaction des documents

LE SDEA, PORTEUR DE 8 P.A.P.I.



PERIMÈTRE DES P.A.P.I. DU SDEA

- P.A.P.I. Giessen-Liepvrette
- P.A.P.I. Haute Sarre
- P.A.P.I. Sarre aval et Lemberg
- P.A.P.I. Moselle-Sarre
- P.A.P.I. Moselle-Meuse
- P.A.P.I. Moselle-Meuse
- P.A.P.I. Moselle-Meuse
- P.A.P.I. Moselle-Meuse

UNE GESTION GLOBALE

- 1 Améliorer la connaissance et la compréhension des risques.
- 2 Surveiller et prévoir les crues et inondations.
- 3 Alerter et gérer la crise.
- 4 Prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement.
- 5 Agir pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.
- 6 Réaliser les documents.
- 7 Améliorer les ouvrages de protection hydraulique.

Les PAPI: programmes d'actions de prévention des inondations

- ✓ Outil de gestion intégrée des risques
- ✓ Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités
- ✓ Outil d'obtention financements via le Fonds Barnier
- ✓ 7 axes

Animation du plan Rhin-Vivant sur 4 EPCI



➤ 3.1 Espace de concertation et de décision entre EPCI et CL sur le Bassin Versant

Commission locale
Hanau-La Petite Pierre
secteur Zorn-Moder



AFFLUENTS DU RHIN ZORN MODER

VALLÉE DU ROHRBACH	RÉGION DE BRUMATH
LANDGRABEN	PAYS DE LA ZORN
BASSIN DU ROTHBACH ET DE LA MODER SUPERIEUR	PAYS RHENAN BANDE RHENANE MODER ZORN LANDGRABEN
HANAU LA-PETITE PIERRE ZORN-MODER	SCHWEIGHOUSE SUR MODER ET ENV
BASSIN DE LA HAUTE ZORN	BASSE ZORN

➤ 3.2 Année 2025

Commission locale
Hanau-La Petite Pierre
secteur Zorn-Moder



34
communes



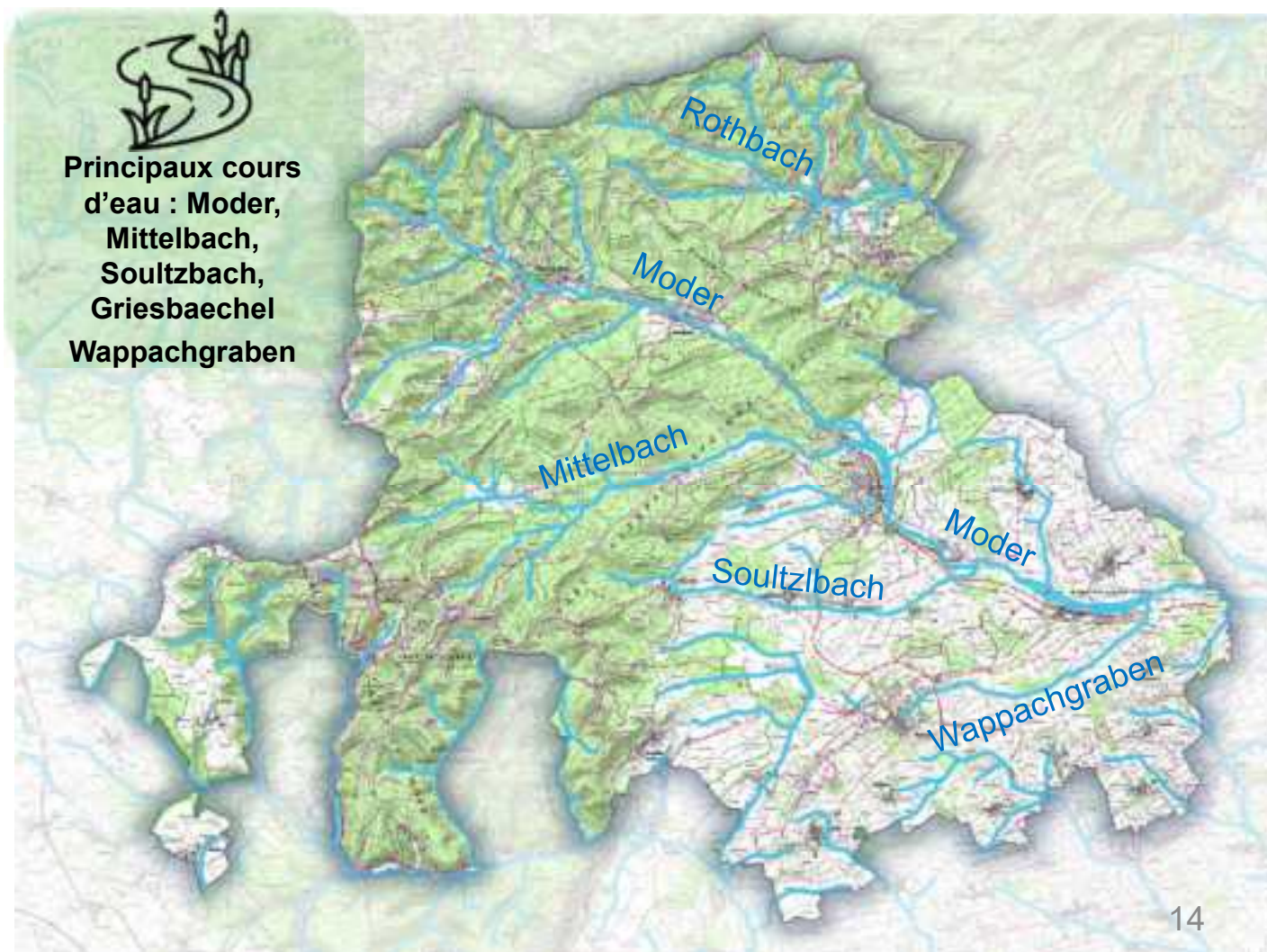
22 505
habitants



287 Km²
de surface

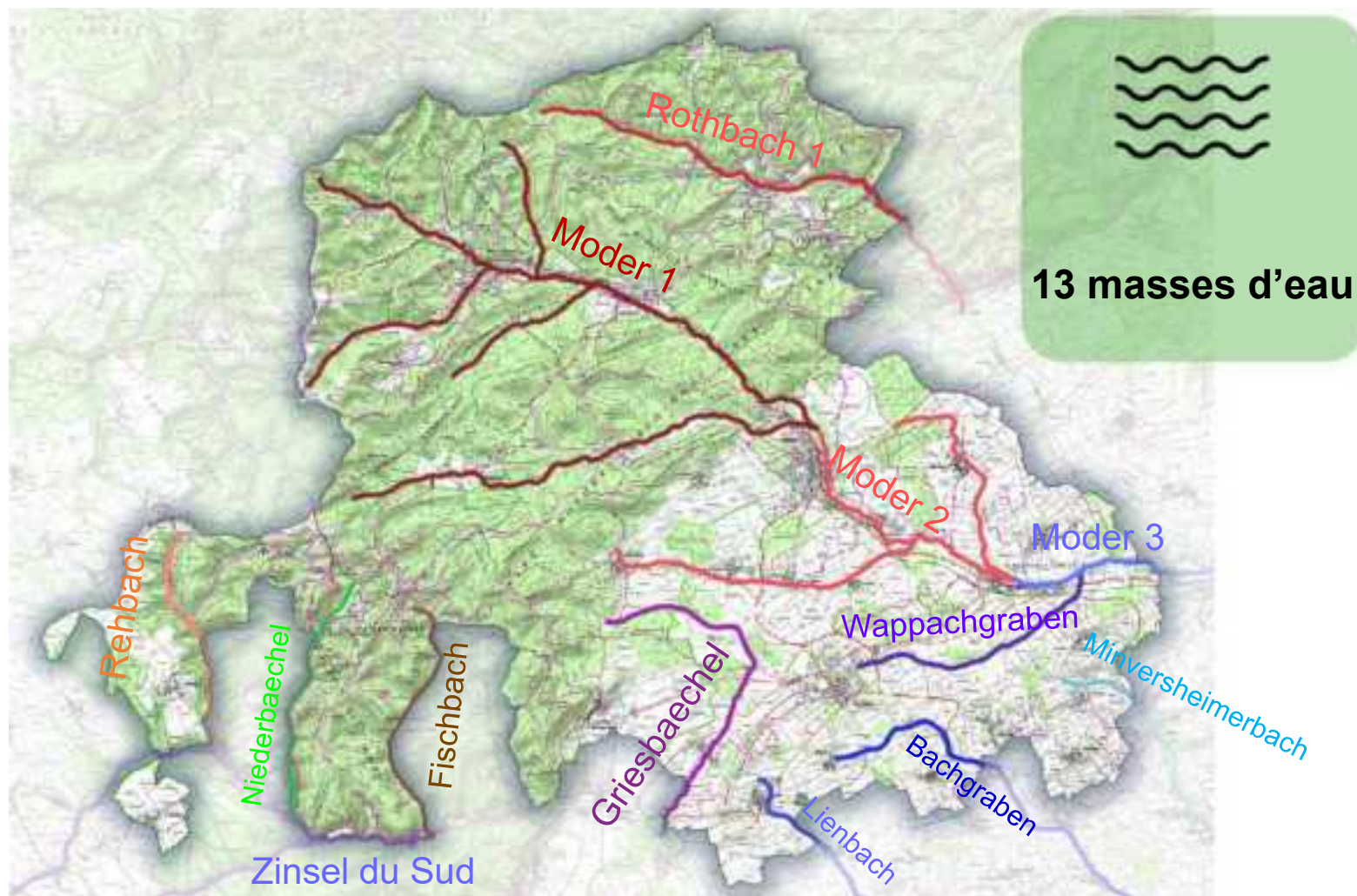


157 Km
de linéaire de
cours d'eau



➤ 3.2 Année 2025

Commission locale
Hanau-La Petite Pierre
secteur Zorn-Moder



157 Km
de linéaire de
cours d'eau



Principaux cours
d'eau : Moder,
Mittelbach,
Soultzbach,
Griesbaechel
Wappachgraben

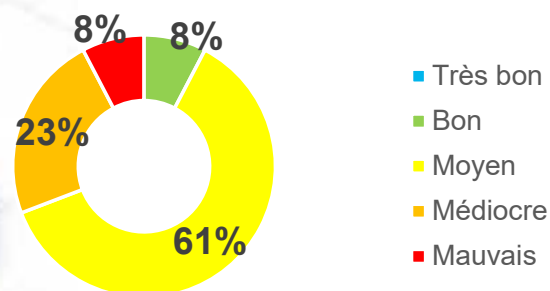
➤ 3.3 Année 2025

Commission locale
Hanau-La Petite Pierre
secteur Zorn-Moder

INDICATEURS D'ETAT



HANAU-LA PETITE PIERRE (ZORN MODER)
Etat des masses d'eau



NOMBRE D'OBSTACLES RECENSÉS PERTURBANT L'ÉCOULEMENT

Nombre d'ouvrages
303 unités

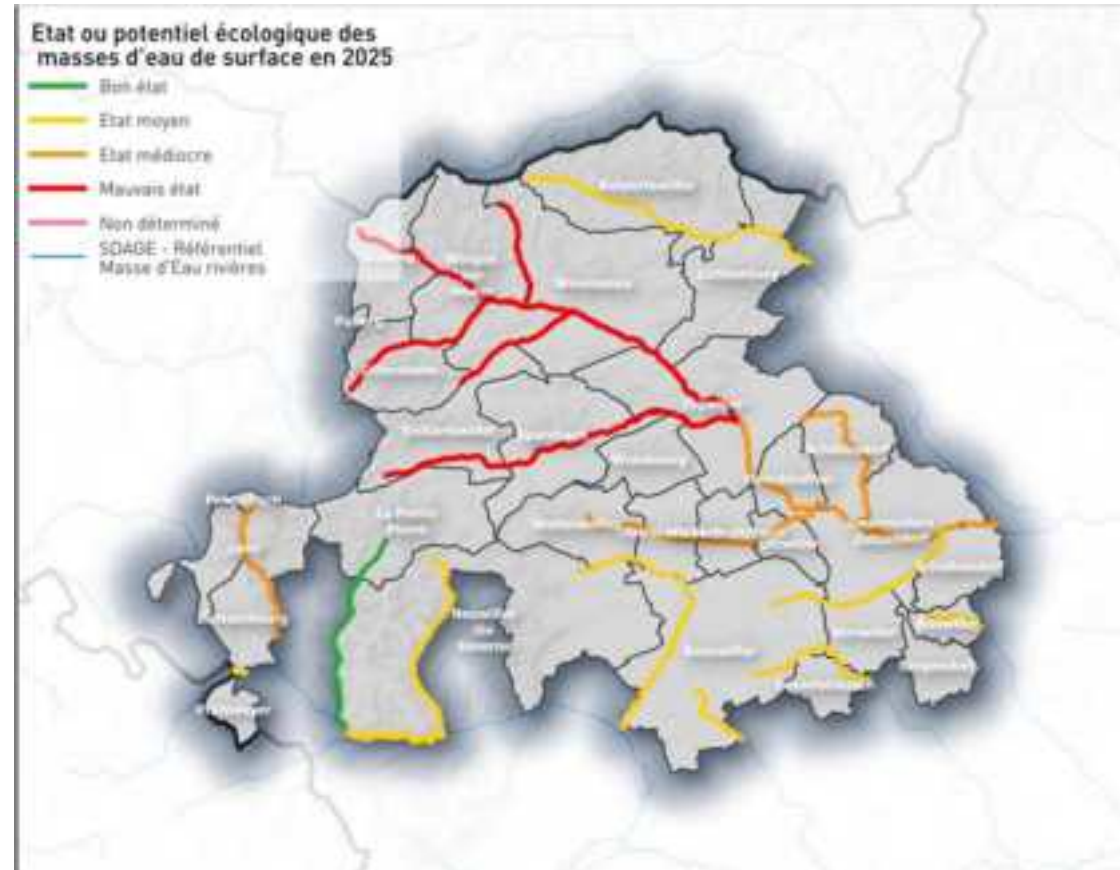
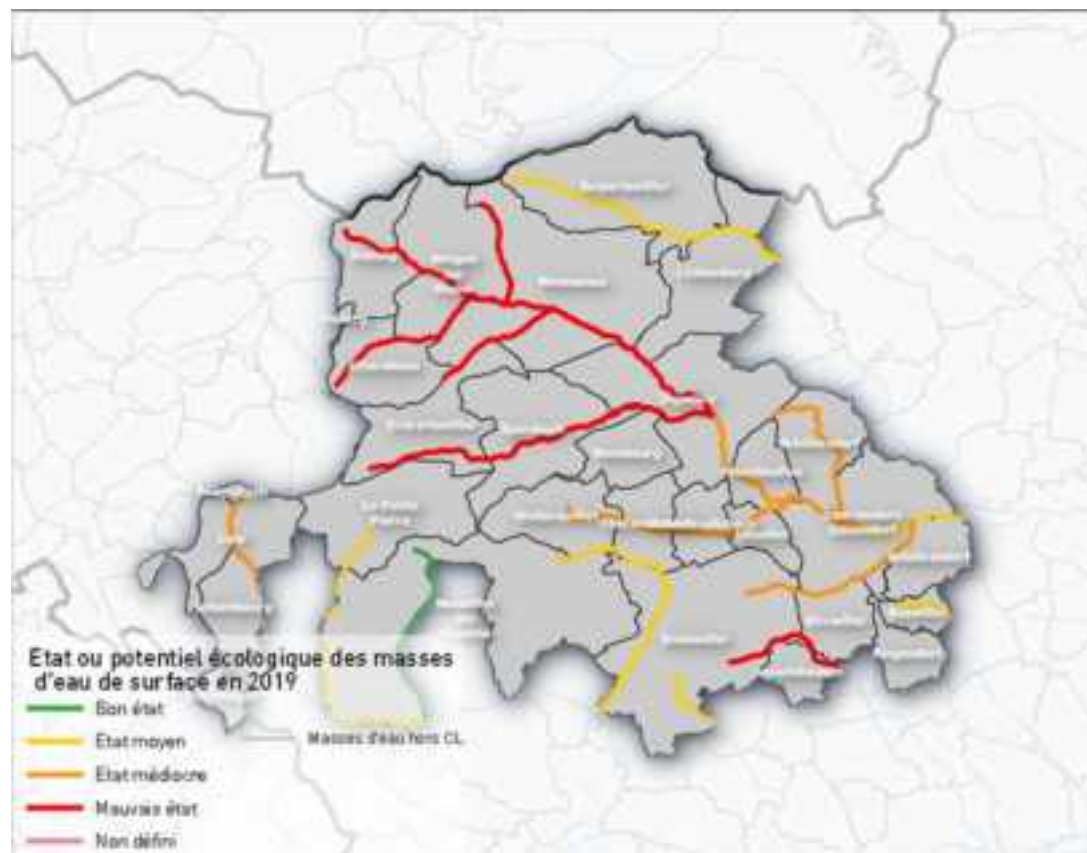
Ouvrage prioritaire
0 unité

L'état écologique des masses d'eau du périmètre sont pour l'ensemble du linéaire concerné dans un état moyen.

Pour la Moder 1, les paramètres déclassants sont :
Biologiques : **Invertébrés**, **diatomées**, **Macrophytes**, As
Chimiques : **Benzo(a)pyrène**

➤ 3.3 Année 2025 – comparatif état des masses d'eau 2019-2025

Commission locale
Hana- La Petite Pierre
secteur Zorn-Moder



Pas d'évolution significative d'évolution de l'état des masses d'eau à l'échelle du périmètre de la commission locale
Le Wappachgraben passe de médiocre à moyen (Etat Invertébrés passe de 4 à 3)
Le Bachgraben passe de mauvais à moyen (Paramètres généraux écrêtés)

➤ 3.4 Année 2025

Commission locale
Hanau-La Petite Pierre
secteur Zorn-Moder

Gestion des cours d'eau :

- **13 sollicitations** ponctuelles hors programmation
- **2 500 ml** de cours d'eau expertisés/visités



Gestion patrimoniale :

- Pas d'ouvrage de lutte contre les inondations
- 2 ouvrages de franchissement piscicole répertoriés dans les bases de données sur le Griesbaechel



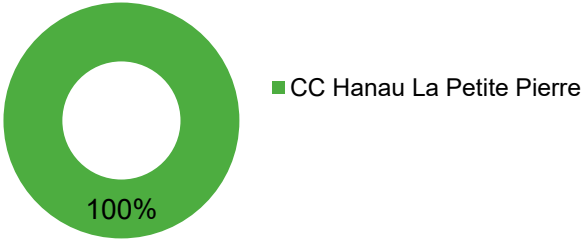


3.5 Année 2025

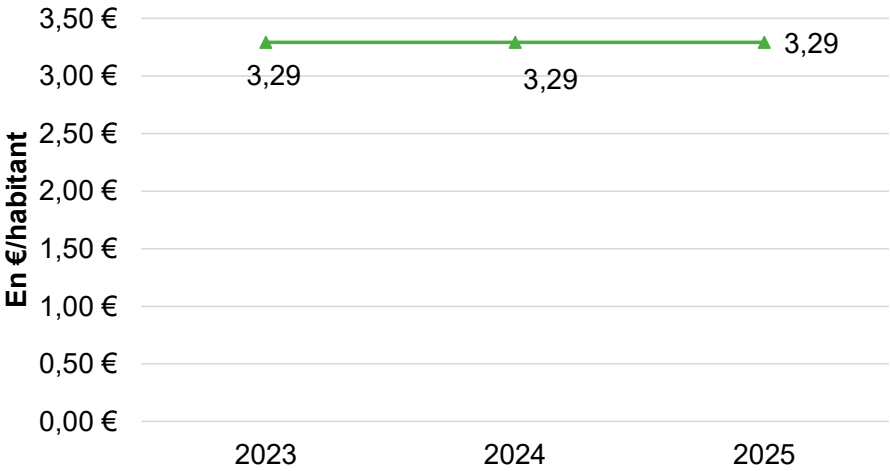
Commission locale
Hanau-La Petite Pierre
secteur Zorn-Moder

Données financières	2023	2024	2025
Contribution totale GCE du périmètre	74 000 €	74 000 €	74 000 €
Dépenses d'exploitation	51 570 €	49 934 €	52 216 €
Investissements éligibles à la taxe GEMAPI	11 037 €	85 234 €	25 631 €
Investissements non éligibles à la taxe GEMAPI	0 €	0 €	0 €

Contributions par membres



Contribution moyenne GCE par habitant

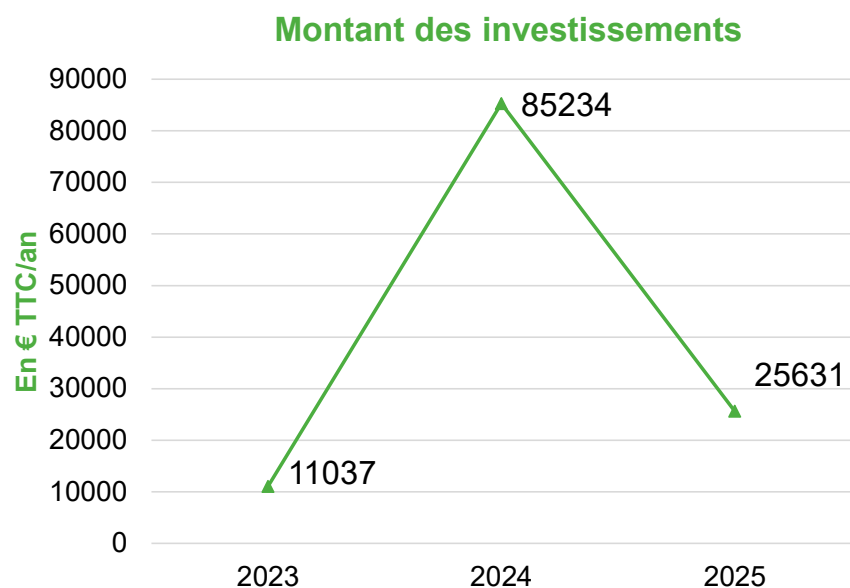


Un niveau de contribution communautaire
stable à hauteur de 74 000€
représentant 3,29 € par habitant en moyenne.



3.6 Année 2025

Commission locale
Hanau-La Petite Pierre
secteur Zorn-Moder



Indicateurs financiers	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette	-	-	-
Capital restant dû	- €	- €	- €
Dotation (FCTVA), Subventions d'investissement	18 744 €	33 074 €	32 932 €

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2025